



PEST ALERT - Emerald Ash Borer (EAB) Information for Woodlot Owners

General Considerations:

- There is no single answer to address the threat of EAB.
- EAB only attacks ash (genus *Fraxinus*).
- Do not feel pressured to remove your ash trees since you may not have emerald ash borer in your woodlot. If you suspect that EAB is in your woodlot, contact the Canadian Food Inspection Agency (CFIA) at 1-866-463-6017.
- There is no urgent need to cut healthy ash trees in your woodlot since the emerald ash borer only damages the wood a few centimetres deep under the bark. Trees will retain their timber value for a period of time after initial attack by emerald ash borer (approx. 3 to 5 years).
- Ash trees grow on a wide variety of sites and in association with many other tree species, each with unique management considerations.
- If you are considering a harvest, it should be done as part of a forest management plan and a silvicultural prescription that addresses the long-term goals for your woodlot. A forest practitioner can help you make decisions that will affect the management of your woodlot.
- Get to know your woodlot and look for signs of decline.
- A healthy and diverse forest is the best defence against any pest.

Courtesy of
Ed Czerwinski,
Ontario Ministry of
Natural Resources.



Management Guidelines for Woodlots near a Confirmed Infestation of EAB:

- Total removal of ash trees from your woodlot is not recommended.
- Encourage diversity in your woodlot. Reducing the ash component in your woodlot and increasing the growth and regeneration of other tree species may reduce the risk of infestation by EAB.
- Regardless of the number of ash trees in your woodlot, retain healthy, vigorous stems of all species in a range of sizes. Over-harvesting can severely degrade your woodlot and tends to favour regeneration of ash. Thinning efforts should focus on the removal of poor quality stems of all species. However, the retention of some poor quality trees is beneficial to wildlife.
- Planting ash trees is not recommended at this time. Consider under-planting suitable tree species where ash is present.
- Natural ash regeneration should be managed through the retention of the most vigorous ash stems. Encourage other tree species by providing room to grow and/or planting suitable tree species.
- Consult the CFIA before moving ash wood from the woodlot. Depending on the location of your woodlot, you may require CFIA authorization to move wood.

Additional Considerations if Your Woodlot Becomes Infested With EAB:

- Get confirmation and call the CFIA at 1-866-463-6017 to seek advice before you act.
- Don't rush into action. Remember that ash trees will retain their timber value for a period of time after initial attack by emerald ash borer (approx. 3 to 5 years).
- You may elect to let nature run its course and allow the woodlot to evolve naturally.
- You may wish to salvage ash trees if your woodlot becomes severely infested with EAB. Consider leaving ash that appear to be unaffected by EAB, since it is possible that some ash trees may have a natural resistance to the insect.

EAB REGIONAL CONTACTS FOR WOODLOT OWNERS

Canadian Food Inspection Agency
1-866-463-6017
www.inspection.gc.ca/pests

Martin Streit, Stewardship Coordinator
Leeds Grenville Stewardship Council
613-342-8526, martin.streit@ontario.ca

Jim Hendry, Stewardship Coordinator
Resource Stewardship Stormont,
Dundas & Glengarry Council
613-933-7671, jim.hendry@ontario.ca

Joff Côté, Stewardship Coordinator
Ottawa Stewardship Council
3889 Rideau Valley Drive,
613-692-0014, joff.cote@ontario.ca

Jeff Ward, Stewardship Coordinator
Community Stewardship Council of Lanark County
613-267-4200, jeff.ward@ontario.ca

Suzanne LaFrance, Stewardship Coordinator
Prescott-Russell Stewardship Council
613-679-0936, suzanne.lafrance@ontario.ca

Agence de mise valeur des forêts privées outaouaises
819-827-0338

City of Gatineau: 3-1-1

City of Ottawa, Forestry Services: 3-1-1

Ontario Woodlot Association: 613-258-0110

Ministry of Natural Resources, Forest Health
613-258-8268 or 613-258-4072

Mississippi Valley Conservation: 613-259-2421

Richard David, Mohawk Council of Akwesasne
613-936-1548

Rideau Valley Conservation Authority
613-692-3571, 1-800-267-3504

South Nation Conservation: 1-877-984-2948

MEDIA CONTACT

Jim McCready, Chair, RFHN
613-567-5545 ext. 223
jmccready@treecanada.ca

For more information, visit ottawa.ca/eab



Réseau régional sur la santé des forêts

ADVERTISEMENT PHYTOSANITAIRE : Agrile du frêne

Information destinée aux propriétaires de boisés

Considérations générales à prendre en compte :

- Il n'y a pas qu'une seule façon de gérer l'infestation d'agrile du frêne.
- L'agrile attaque seulement les frênes (genre *Fraxinus*).
- Ne vous empressez pas d'abattre tous vos frênes puisque l'agrile n'est peut-être pas présente dans votre boisé. Si vous croyez que vos frênes sont attaqués par l'agrile, communiquez avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).
- Ne vous empressez pas à abattre des frênes en santé dans votre boisé, puisque l'agrile endommage l'arbre à la surface, quelques centimètres sous l'écorce. Les frênes touchés vont conserver leur valeur pour la transformation du bois d'œuvre durant une longue période après l'attaque initiale (de 3 à 5 ans).
- Le frêne s'adapte bien à une grande variété de sites forestiers, dans un contexte de forêt mixte où il accompagne de nombreux autres arbres. Chacune de ces essences forestières nécessite des considérations particulières afin d'optimiser la gestion du boisé.
- Si vous prévoyez récolter, vous auriez intérêt à le faire dans le cadre d'un plan de gestion pour votre boisé et d'une prescription sylvicole tenant compte de vos objectifs de gestion à long terme. Un conseiller forestier peut vous aider à prendre de bonnes décisions qui profiteront à l'aménagement du boisé.
- Apprenez à mieux connaître votre boisé et à observer les signes de dépérissement.
- Le meilleur moyen de défense contre les insectes et maladies, c'est de garder son boisé en santé en encourageant la croissance d'essences diversifiées.

gracieuseté de
Ed Czerwinski,
Ministère des Richesses
naturelles de l'Ontario



Pratiques encouragées pour la gestion d'un boisé situé près d'un endroit touché par l'épidémie d'agrile du frêne :

- L'abattage de tous les frênes dans votre boisé n'est pas recommandé.
- Privilégiez plutôt la diversité écologique de votre boisé. Vous pouvez réduire la composante de frêne de votre boisé et encourager le remplacement et la croissance d'autres essences, ce qui peut réduire les risques associés à l'épidémie d'agrile du frêne.
- Peu importe la densité des frênes dans votre boisé, privilégiez la croissance des tiges en santé pour un éventail d'essences et de tiges de diamètre différent. Une récolte abusive ou la récolte d'un trop grand volume peut conduire à l'appauvrissement du boisé et tend à favoriser la régénération des frênes. L'éclaircie doit plutôt privilégier la récolte des tiges de moindre qualité de toutes les essences présentes. Le maintien de quelques tiges de moindre qualité peut toutefois favoriser l'habitat de la faune.
- Il n'est pas recommandé pour le moment de procéder à la plantation de frênes. Envisagez de planter en sous-étage des essences d'arbres appropriées là où des frênes sont présents.
- La régénération du frêne peut se faire en conservant les tiges vigoureuses et en santé. Il faut encourager la croissance d'essences de remplacement en leur donnant l'espace nécessaire à leur croissance naturelle ou en plantant de nouveaux arbres.
- Consultez l'ACIA avant de récolter et de déplacer du bois de frêne. Selon l'emplacement géographique de votre boisé, vous devrez peut-être obtenir un permis afin de transporter ce bois.

Pratiques recommandées si votre boisé est infesté par l'agrile du frêne :

- Faites valider la présence de l'épidémie et communiquez avec l'ACIA avant de prendre des mesures.
- Ne vous empressez pas d'abattre des frênes. Rappelez-vous que les frênes infestés vont conserver leur valeur pour la transformation du bois d'œuvre durant une longue période après l'attaque initiale (de 3 à 5 ans).
- Vous pouvez décider de donner une chance à la nature et laisser votre boisé récupérer par lui-même.
- Vous pouvez décider de préserver certains frênes si votre boisé subit une infestation importante. Vous pouvez laisser en place les frênes qui ne semblent pas touchés par l'agrile, puisqu'il est possible que certains arbres développent une résistance naturelle à l'insecte.

PERSONNES-RESSOURCES EN RÉGION POUR LES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS CONCERNÉS PAR L'AGRILE DU FRÊNE

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
1-866-463-6017
www.inspection.gc.ca/pests

Martin Streit, coordonnateur de l'intendance
Leeds Grenville Stewardship Council
613-342-8526, martin.streit@ontario.ca

Jim Hendry, coordonnateur de l'intendance
Resource Stewardship Stormont,
Dundas & Glengarry Council
613-933-7671, jim.hendry@ontario.ca

Joff Côté, coordonnateur de l'intendance
Conseil d'intendance environnementale d'Ottawa
613-692-0014, joff.cote@ontario.ca

Jeff Ward, coordonnateur de l'intendance
Community Stewardship Council of Lanark County
613-267-4200, jeff.ward@ontario.ca

Suzanne Lafrance, coordonnatrice de l'intendance
Prescott-Russell Stewardship Council
613-679-0936, suzanne.lafrance@ontario.ca

Agence de mise valeur des forêts privées outaouaises
819-827-0338

Ville de Gatineau : 3-1-1

Ville d'Ottawa, Services forestiers : 3-1-1

Ontario Woodlot Association : 1-888-791-1103

Ministère des Richesses naturelles, Santé des forêts
613-258-4072 ou 613-258-8268

Office de protection de la nature de la vallée de la rivière
Mississippi : 613-259-2421

Office de protection de la nature de la vallée Rideau
613-692-3571, 1-800-267-3504

Conservation de la Nation Sud : 1-877-984-2948

Richard David, Conseil des Mohawks d'Akwesasne
613-936-1548

CONTACT POUR LES MÉDIAS

Jim McCready, Président, RRSF
613-567-5545, poste 223
jmccready@treecanada.ca

Pour de plus amples renseignements, consultez
ottawa.ca/agrile